

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00462

**DISPOSITIF LOIRE OBJECTIF INSERTION ET RETOUR A L'EMPLOI (LOIRE) -
CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET SAINT-ETIENNE
METROPOLE - ANNEXE FINANCIERE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 63

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUCHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD,
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

RECU EN PREFECTURE

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211125-D2021004620

DATE D'AFFICHAGE :01 décembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

**DISPOSITIF LOIRE OBJECTIF INSERTION ET RETOUR A L'EMPLOI (LOIRE) -
CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET SAINT-ETIENNE
METROPOLE - ANNEXE FINANCIERE**

Depuis 2015, les PLIE de la Loire ont intégré le Dispositif L.O.I.R.E. (Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi) comprenant le Département de la Loire, de l'Etat et de Pôle Emploi et ont signé un accord cadre pour la période 2015-2020.

A la suite d'une demande de l'Etat de réduire le nombre d'organismes intermédiaires (délégation de gestion des crédits FSE), le Département de la Loire a proposé en tant que chef de file de l'insertion de récolter et gérer le FSE. La collectivité départementale devient bénéficiaire final et attribue à chaque PLIE une dotation prenant en compte la part des demandeurs d'emploi longue durée et des bénéficiaires du RSA.

Cette dotation prend deux formes :

- Le Département passe les marchés « référents de parcours » pour le compte des PLIE (dotation indirecte),
- Le Département « rembourse » aux EPCI des actions de la programmation dans la limite d'une enveloppe fixée annuellement et sur justificatif de la dépense.

Dans l'attente d'une part, des dispositions en matière de programmation du FSE 2021-2027, et d'autre part, de l'approbation du nouvel accord-cadre et des conventions bilatérales à intervenir entre le Département et les trois structures porteuses des PLIE, les partenaires ont convenu de reconduire le dispositif L.O.I.R.E pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Un avenant n°2 a permis à Saint-Etienne Métropole d'assurer la mise en œuvre de la programmation d'actions 2021. L'enveloppe prévisionnelle correspond :

- au reliquat des crédits non consommés de la programmation 2020, enveloppe de performance comprise,
- à une dotation annuelle 2021 correspondant au 1/6^{ème} de la dotation 2015-2020, soit 911 811 €, correspondant à une avance de la dotation 2021-2027 :

	Enveloppes triennales		Total 2015-2020	Enveloppes 2021
	2015-2017	2018-2020		
PLIE de SEM	2 736 192€	2 734 674€	5 470 866€	911 811€

Le bilan de l'année 2020 fait apparaître un montant d'opérations réalisées par Saint-Etienne Métropole de 333 595,76 € ce qui permet de solliciter une subvention à cette hauteur, au titre de 2020.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'annexe financière du dispositif LOIRE ;**
- **la recette et les dépenses correspondantes seront imputées au budget emploi-insertion (chapitre 74 pour la recette et chapitre 011 pour les dépenses) de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU